



Il y a des moments dans la vie où l'on sent qu'on est à un tournant et en ce printemps 2016 j'ai l'impression que les événements autour de nous nous obligent à faire des choix, choix de vie, choix de gestion, choix de société. Vous retrouverez plus loin dans cet Écho le détail du budget 2016 intimement lié au futur découpage intercommunal qui sera mis en œuvre au 1^{er} janvier 2017.

Je ne reviendrai pas sur les méfaits évidents de la loi NOTRE et ses conséquences. En effet, elle confirme la volonté d'éloignement des citoyens du pouvoir de décision et dépossède ainsi les élus d'une partie de leur prérogative.

Alors au moment où *Vivre en Cévennes* va disparaître, malgré sa très bonne santé financière et son dynamisme, il a fallu faire un choix. Nous avons fait le choix, qui représente pour nous la moins mauvaise des solutions, d'une entité autour du bassin alsien.

Après un débat nécessaire et riche (peut-être pas assez long mais un planning « au pas de charge » nous était imposé !), nous avons préparé cette année 2016 de transition. Une nouvelle fois, nous l'avons fait dans le but de mettre les communes de *Vivre en Cévennes* et donc par là même de St Julien les Rosiers, dans les meilleures conditions budgétaires, sociales et techniques avant de fusionner.

Un gros travail de mise à plat des compétences a été réalisé et un certain nombre d'entre elles ont été rendues à la Commune, permettant ainsi de garder la maîtrise de certains domaines dont :

- L'Espace Nelson Mandela et les places publiques
- L'entretien et la gestion des Espaces verts
- L'action sociale
- Les véhicules

Une attention accrue a été portée en priorité sur le devenir de nos agents qu'ils soient sur des compétences communales ou intercommunales.

Nous pouvons vous garantir que, même s'il y a forcément un peu d'appréhension, nous allons vers cette nouvelle grande intercommunalité avec notre expérience et notre savoir-faire de *Vivre en Cévennes* qui seront des atouts dans la construction de cette structure, nous permettant ainsi d'y prendre toute notre place.

Mais que dire également des choix de société que certains tentent de nous imposer actuellement tant sur le plan culturel que sur le plan social ou économique. Quel est ce monde où des fanatiques, au nom de je ne sais trop quel Dieu, vont anéantir des centaines de personnes (victimes et familles...) au simple fait qu'ils ne rentrent pas dans leurs préceptes ?

Les mêmes vont enlever des dizaines de jeunes filles pour les soumettre à toutes leurs exigences en les réduisant même à l'esclavagisme !

Au 21^e siècle ! Mais nos pays dits économiquement favorisés ne sont pas beaucoup mieux...

On « découvre » que des centaines de milliards dorment dans des paradis fiscaux (*Panama papers* ne représentant qu'une partie émergée de l'iceberg). Ne pourrait-on pas, avec une réelle volonté politique, ne serait-ce qu'en prélevant 1% de ces placements, utiliser ces fonds à des fins plus utiles (couverture sociale, retraites, santé, etc...) ?

Encore mieux dans l'ignominie : savez-vous qu'aux États Unis on peut rendre un enfant et le mettre à la vente (oui oui vous avez bien lu !) parce qu'il ne vous convient plus ? Est-ce plus supportable que d'enlever des jeunes filles ?

Que représente la valeur humaine dans tout ça ?

Face à toutes ces dérives et toutes ces injustices, il convient de réaffirmer que d'autres choix sont possibles tout simplement en s'appuyant sur les fondements d'une société humaine et respectueuse : la laïcité,

l'égalité de tous quelque ce soient leurs origines, leur sexe ou leur statut social, le respect de l'autre et des règles nécessaires à toute vie en communauté. Le seul libéralisme et le chacun pour soi ne peuvent être la seule réponse à toutes nos interrogations et encore moins l'extrémisme policé... D'autres mouvements plus humanistes tentent de voir le jour actuellement et l'avenir nous dira s'ils ont réussi à l'instar de la Grèce ou de l'Espagne à prendre leur place dans le paysage politique.

Pas d'angélisme non plus. Il convient, pour qu'une société fonctionne, qu'elle ait des règles et qu'elle ait les moyens de les faire respecter tant sur le plan économique que social ou sécuritaire.

Enfin nous aussi, chacun à notre niveau au quotidien, nous devons être acteur de notre avenir et œuvrer ainsi à faire en sorte que nos proches, notre village, notre société puisse se construire dans un environnement propice à l'échange, au respect et tout simplement... au bonheur.

Éric Plantier, 1^{er} Adjoint



BUDGET 2016

CONTEXTE (plan SDCI)

Le Préfet du Gard a donc le 8 avril 2016 entériné le périmètre regroupant l'Agglo d'Alès, Vivre en Cévennes, Le Pays Grand'Combien et les Hautes Cévennes (moins 2 communes), créant ainsi une nouvelle entité à 73 communes.

Vivre en Cévennes n'existera donc plus au 1^{er} janvier 2017 malgré son mode de gestion cohérent, à taille humaine, et en bonne intelligence autour des 7 communes dans l'intérêt de chacun mais qui avait pour seul défaut de compter moins de 15 000 habitants.

La loi NOTRE nous impose donc un regroupement et nous avons opté à la majorité vers la moins mauvaise des solutions à nos yeux, celle d'une création d'une nouvelle entité autour du bassin alésien.

Afin de préparer au mieux cette transition, la Communauté de Communes a fait une remise à plat complète de ses statuts et de ses compétences rendant à la commune un certain nombre de ces dernières.

Il convient immédiatement de préciser que chaque euro de dépenses rendu à la commune est compensé par un euro de recettes (fiscalité et attribution de compensation). **Ainsi la feuille d'imposition restera une nouvelle fois inchangée pour**

les Juliroisiens, la hausse des taux sur St Julien (permettant de financer la reprise de certaines compétences) étant compensé à l'euro près par la baisse des taux sur la Communauté.

Compte tenu de ce contexte et donc dans l'attente de la validation du découpage intercommunal, le conseil municipal s'est réuni à deux reprises.

- Une première fois le 18 février pour le vote des budgets Eau/Assainissement et la création du budget Annexe Cœur de Village.
- Une deuxième fois le 14 avril 2016 pour une séance consacrée au vote des nouveaux statuts de la Communauté de Communes Vivre en Cévennes et à celui du budget général et du budget annexe Cœur de Village.

Budget de fonctionnement 2016

Suite à la mise à plat des compétences effectuées sur Vivre en Cévennes, nous reprenons les compétences et autres charges suivantes :

- Véhicules (entretien ,réparation, assurance)
- Action Sociale (financement des CCAS,...)
- Espaces Verts (création, entretien,...)
- Places Publiques (entretien, création,...)
- Éclairage public (uniquement la création,

l'entretien reste a la charge de *Vivre en Cévennes*)

- Illumination de Noël (création, entretien,..)
- Pistes DFCI et bornes incendies (création, entretien,...)

À noter, par contre, que la participation au service d'incendie et de secours du Gard (SDIS) sera désormais payée par la communauté de communes (37 000 €).

- Complexe polyvalent Nelson Mandela

Par ailleurs, la piscine du Carabiol est mise à la disposition de la communauté de communes qui prend la charge et la compétence de cette installation ; l'exploitation sera faite par la commune.

L'ensemble de ces charges seront compensées par des recettes provenant de dotations versées par la communauté et par une nouvelle répartition de la fiscalité entre la commune et la communauté.

Évolution de 2015 à 2016 sur le budget communal avec le transfert des compétences

● Dépenses nouvelles : 451 498 €

- 278 000 € Charges de personnel
 - 96 000 € Charges d'emprunt
 - 77 498 € Charges générales
- dont
- 17 000 € CCAS,
 - 11 000 € Espaces Verts,
 - 11 000 € Véhicules,
 - 30 000 € Complexe polyvalent Nelson Mandela
 - 8 498 € Illuminations de Noël

● Évolution des taxes locales

	commune	co de co	total
TH	6.22%	17.33	23.55
TF	7.09%	9.44	16.53
TFNB	29.78 %	31.75	61.53
Taux 2016			
TH	10.98%	12.52	23.50
TF	9.71%	6.82	16.53
TFNB	52.55 %	22.94	75.49

● Recettes nouvelles : 461 511 €

- dont :
- 288 184 € Fiscalité transférée
 - 173 327 € Attribution de compensation

Le Conseil Municipal a donc voté une augmentation des taux communaux 2016 équivalente à la baisse des taux intercommunaux afin que la somme des produits fiscaux reste inchangée par rapport à 2015. Seule l'augmentation des bases (+1%) décidée par la loi de finances 2016 et le choix du Conseil départemental de voter une augmentation du Foncier Bâti de 10 %, auront un impact sur la feuille d'imposition.

Malgré une nouvelle baisse de la DGF (-18 000 €), principale dotation que nous verse l'État, les dépenses de fonctionnement restent stables globalement, l'évolution sur 2016 n'étant que le reflet de la reprise de certaines compétences sur la commune.

● Ainsi les grands postes de fonctionnement seront :

- Charges de fonctionnement 321 500 €
- Charges de personnel 9..... 82 378 €
- Charges financières 61 500 €
- Sommes versées à l'investissement 337 064 €

Compte administratif 2015

Fonctionnement

Recettes : 1 401 092.68 €
Dépenses : 1 109 856.33 €
soit un excédent de 291 236.35 €
qui sera utilisé pour financer une partie des investissements 2016

Investissement

Recettes : 544 706.79 €
Dépenses : 581 965.62 €
soit un déficit de 37 258.83 €
qui est pris en charge par le budget 2016

Les principaux investissements prévus pour 2016

- **Voirie (travaux) : 467.700 €**
 - Travaux Inondations programme 2014 645 600 €
 - Nous prévoyons d'en réaliser 400 000 € en 2016**
 - Cheminement Piéton avenue des mimosas 52 700 €
 - Étude pour schéma des eaux pluviales 15 000 €
- **Bâtiment (travaux) : 124 765 €**
 - Projet rénovation anciennes écoles au village pour création logement 40 000 €
 - Aménagement Mairie 50 000 €
 - Terrain de Multi-Sports 24 765 €
 - Divers (menuiseries mairie, écoles, grilles complexe polyvalent...) 10 000 €
- **Urbanisme : 66 800 €**
 - Acquisition terrain Agonèdes 46 000 €
 - Mise en place nouveau PLU 20 000 €

Ces investissements seront financés par :

Subventions 2016

- État inondations 130 500 €
- Région inondations : 38 808 €
- Département inondations : 42 692 €
- DETR- CD 904 - restant à percevoir : 18 000 €

Autres recettes investissements 2016

- Taxe d'Aménagement 40 000 €
- FCTVA (récupération TVA sur invest 2015) 64 000 €
- Autofinancement prévisionnel 2016 337 064 €
- Excédent de fonctionnement 2015 291 236 €
- Emprunt (restes a réaliser 2015) 80 000 €

S O M M A I R E

- Édito p. 1
- Tous les budgets p. 2 à 5
- Inondations : Travaux p. 6/7

- Vie communale - Brèves p. 8/13
- Les délib communales et inercommunales p. 14/15
- État civil 2015 - Brèves p. 16



Budget PERSONNEL

La commune fidèle à ses engagements.

Lors du vote du budget, ce jeudi 14 avril 2016, le maire a insisté sur le transfert important d'agents de la communauté de communes vers notre collectivité, ceci afin de pouvoir assurer les nouvelles compétences dévolues aux communes (espaces verts, gestion de l'espace Nelson Mandela avec la médiathèque et l'entretien des locaux...).

Au total, sept postes dont trois à plein temps, ce qui porte à 24 agents permanents l'effectif total du personnel communal.

Une satisfaction d'autant plus importante qu'il n'y aura plus aucun contrat précaire au sein de notre mairie d'ici la fin de l'année 2016. Voici une bonne nouvelle dans le contexte actuel de restriction des postes et de recrutement au rabais sur des contrats précaires. Les dépenses et recettes relatives à ces frais de personnels seront prises sur le transfert du budget de la communauté de communes vers le budget communal.

Les budgets

● Création d'un budget annexe lotissement communal « Cœur de Village »

Dans le cadre du projet d'aménagement du lotissement communal Cœur de Village sur la zone du Carreynau, il est nécessaire de créer un budget annexe à celui de la commune.

Afin de repérer toutes les opérations comptables se rattachant à ce projet d'aménagement, il est nécessaire d'individualiser dans un budget annexe toutes les dépenses et recettes nécessaires pour sa réalisation.

De plus, une opération de lotissement consiste à viabiliser et vendre des terrains à des personnes privées et de ce fait, sa gestion relève du domaine privé de la collectivité, ce qui justifie l'individualisation dans un

budget annexe spécifique tel que prévu par l'instruction codificatrice et budgétaire M14 des communes.

Les travaux retracés dans le budget annexe du lotissement sont ceux nécessaires à la viabilisation des terrains. Toutes les dépenses correspondantes aux travaux sont inscrites en section de fonctionnement.

Pour le moment il s'agit uniquement de l'achat des terrains et des frais d'études. Au fur et à mesure de l'avancement de ce projet, d'autres inscriptions comptables seront envisagées : travaux de viabilisation, vente des terrains... Ces opérations seront soumises à l'approbation du conseil municipal.

Budget annexe du lotissement exercice 2016 (HT)

Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses
Terrains à aménager 142 731 €	Terrains en-cours 172 731 €
Études et prestations de services 30 000 €	
Recettes	Recettes
Variation des en-cours 172 731 €	Avance du budget général 172 731 €

● Budget EAU

Pour 2016, le budget général s'équilibre

→ à 46 788 € en section de fonctionnement

→ à 54 386 € en section d'investissement.

En 2014, des travaux sur le château d'eau de Cercafiot ont été réalisés pour 12 341.34 € (remplacement des pompes+installations électriques).

Travaux 2015/2016 :

Les travaux d'extension et renforcement du réseau sur le chemin du Grand Bois ont commencé et ne sont pas encore terminés.

- Participation Demandeur 7 500 €
- Participation Syndicat de l'Avène 11 111.36 €
- Participation collectivité 19 388.64 €

Cette participation sera exigible en 2016 sur l'annuité que nous demande le syndicat de l'Avène. Voir ci-contre.

Reversement au syndicat de notre participation aux différents travaux

- pour 2012 14 272.04
- pour 2013 12 816.48 (-1 455.52 €)
- pour 2014 12 525.81 (-290.67 €)
- pour 2015 6 427.48 (-6 098.33 €)
- pour 2016 7 365.00 (+937.52 €)

Détermination de la recette issue de la surtaxe (0.18 € m³)

Estimation recette surtaxe pour 2016 : 133.190 m³ x 0.18 € = 24 000 €

Emprunt : capital 16200 € et intérêts 2 600 € en 2016 (15 811.80 € et 2 513.66 € réalisés en 2015) La recette de la surtaxe et les excédents de résultat des années passées sont suffisants pour équilibrer le budget.

annexes 2016

● Budget ASSAINISSEMENT

Pour 2016 le budget général s'équilibre

→ 237 935 € en section de fonctionnement

→ 503 405 € en section d'investissement.

PRINCIPAUX TRAVAUX

En 2015 :

• Études pour Création réseau Mas Dieu : 1660.60 €

En 2016 :

• Réhabilitation réseau Lariasse (50%) : 80.000 €

• Création réseau Mas Dieu : 350.000 €

• Honoraires pour Mas Dieu : 11.572 €

..... soit 441 572 €

Subventions 2016 : 283 250 €

• Réseau Arbousse : 24 00 € → Agence de l'Eau

- 129 250 € → Département

- 105 000 € → État

• Réhabilitation Lariasse 5 000 € → Département

Afin de prendre en compte l'actualisation de la convention avec l'Agglo d'Alès et afin de financer les investissements à venir (Arbousse, Lariasse,...), le conseil municipal avait augmenté la surtaxe de 0.15 € en 2015, soit une surtaxe à 1.25€/m³ applicable cette année (1 an d'écart entre la décision et l'application effective).

● Budget CCAS

En 2016, le budget général s'équilibre à 24 200 €

Il s'agit d'un budget uniquement de fonctionnement.

Les principales activités et dépenses du CCAS

• Aides à la population (cantine – aides vacances enfants - aides fin d'année chômeurs étudiants et enfants) : 10 300 €

• Animation et activités en faveur des personnes âgées (repas, sorties, transports), aide à la personne : 13.900 €

Soit 24 200 € en dépenses

Recettes du budget CCAS : 24 200 €

Subventions du budget général de la collectivité : 17 000 € - Dons : 287 €

Excédent reporté de 2015 : 6 913 €

Passage de la communauté de communes Vivre en Cévennes à la nouvelle communauté d'agglomération : quel impact pour vos impôts ?



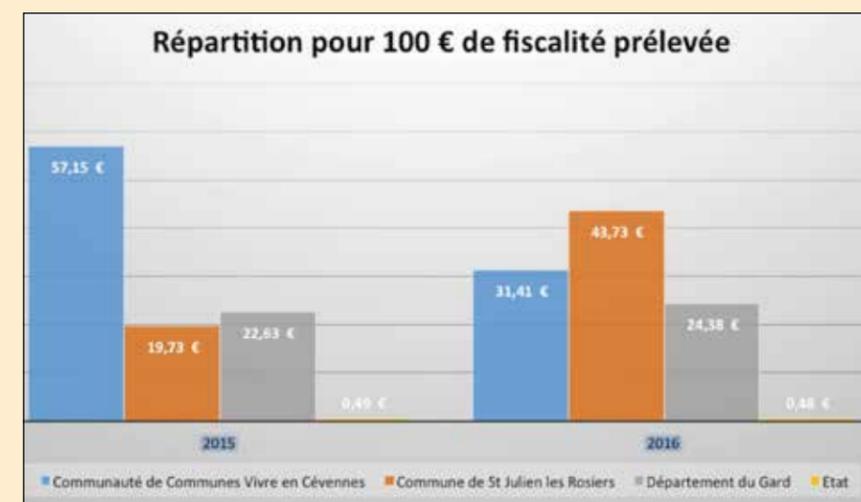
Nous avons travaillé en amont afin que cette fusion obligatoire n'ait pas d'impact à court terme sur les impôts locaux.

Ce travail a permis également de remettre à plat les compétences de Vivre en Cévennes et de reprendre en gestion communale certaine trop importantes à nos yeux dans la vie communale pour prendre le risque d'en perdre la maîtrise.

Cette reprise entraîne donc du personnel et des charges que le budget communal n'avait plus à supporter. Afin que cette opération soit transparente pour le Juliroisien (et donc le contribuable), il est nécessaire de faire un ajustement des taux de fiscalité communaux et communautaires.

Ainsi, la communauté Vivre en Cévennes se retrouvant allégé de certaines compétences et donc de charges a baissé ces taux de fiscalités alors que la commune a connu le processus inverse. La totalité de l'impôt (taxe d'habitation et taxe foncière) reste donc identique !

Petit bémol cependant pour la taxe foncière non bâtie qui se voit, elle, un peu impactée par le jeu des règles incontournables de l'impôt. Il faut toutefois mo-



dérer cet impact qui bien qu'involontaire touche quelques propriétaires au patrimoine foncier important (avec donc une fiscalité du foncier non bâti en adéquation avec la surface des terrains détenus) ou bien des propriétaires de parcelles à la taille plus modeste dont l'augmentation de l'imposition ne sera donc pas significative.

Pour 2015 sur 100 € de fiscalité, le total de l'impôt prélevé pour une habitation type

de la commune (+/- 120 m² habitable sur 1500 m² de terrain environ) était de 76.88 €, il sera de 75.14 € pour 2016. Pour le binôme communauté de communes et commune de St Julien les Rosiers, la fiscalité prélevée est donc stable. Les autres organismes (en particulier le département du Gard) ont d'ores et déjà annoncé des augmentations de leur taux d'imposition pour 2016.

Inondations...

Enfin les premiers travaux !

Nous les attendions tous impatientement, mais les travaux de reconstruction suite aux inondations

(de septembre 2010 !) ont enfin débuté.

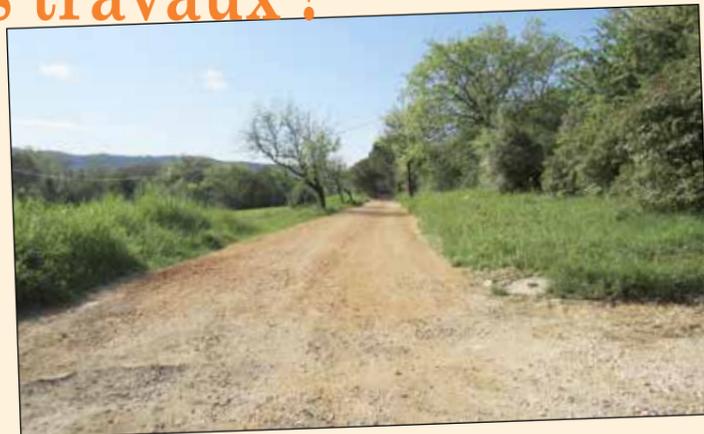
Les financements ont été longs à obtenir mais ils sont enfin au rendez vous et à hauteur de 72 %.

Les entreprises Giraud et Jouvert mandatées suite à un appel d'offres ont démarré depuis le mois de mars ces travaux de reprises de voirie et de mise en place d'engrochements.

Sur les 600 000 € HT de voirie à réaliser, 450 000 € HT seront réalisés cette année.

Le chemin des Tribes a été refait entièrement, ainsi que l'impasse des Gayettes et le chemin des Ayres (renforcement des berges du fossé par mise en place d'engrochements).

Les travaux vont maintenant se poursuivre par la reconstruction et la mise en sécurité du chemin des Roberts. À suivre ...



• Réfection chemin des Fontes



• Réfection chemin des Tribes



• Réfection passage busé (avant/après)



• Engrochement et réfection ruisseau des Gayettes



• Reprise du pluvial route de Saint Martin



• Réfection et engrochement chemin des Ayres



• Reprise du lit du ruisseau rouge



• Éclairage public devant la mairie



• Marquage routier



• Pose auto-bloquants espace Jeunes Mandela



• Dépotoire (avant/après)



Les employés communaux sont aussi à pied d'œuvre

Un été au Carabiol

Comme chaque année, le site du carabiol sort de sa torpeur hivernale avec les premiers rayons de soleil. Les enfants reprennent possession des lieux et le site reprend vie !



• Dépose de grilles au Carabiol

Info Carabiol

La guinguette sera ouverte de juin à août 2016 (M. Zaoui Benyahia). La piscine du Carabiol ouvrira son bassin à partir du mercredi 6 juillet jusqu'au vendredi 26 août inclus. Fermeture le 14 juillet et le 15 août.

- Les horaires sont inchangés (14h - 19h)
- Les cartes d'abonnement se prennent en mairie au prix de 12€/enfant et 18.40€/adulte.
- Les tickets à l'unité se prennent directement à la piscine (1.50€/enfant et 2.30€/adulte)
- Comme les années précédentes, Sébastien Diaz le maître-nageur dispensera des cours de natation. Voir auprès de lui pour les horaires.



Traditionnellement l'association du Sou des écoles laïques et de parents d'élèves (APE) investit les lieux les premiers pour la chasse aux œufs de pâques. Ce qui fut les cas cette année ou le samedi 9 avril petits et grands se sont retrouvés avec plaisir sur le site pour cette journée familiale organisée par l'association.

Maintenant, ce sont les employés communaux qui reprennent le site en main, avec tout d'abord l'équipe voirie qui remet en état le site et répare les dégâts causés par les intempéries mais aussi par des incivilités (tuiles cassées, vitres cassées). Ils l'améliorent constamment et l'embellissent au fil des années.

Cette année, de nouvelles grilles en fer forgé ont pris place sur les maçonneries qui bordent le ruisseau du Carabiol.

Le nettoyage des installations extérieures est également en cours en vue de la préparation de la saison et particulièrement la préparation de la piscine.

Ensuite viendra le grand nettoyage de printemps...

L'équipe d'entretien viendra alors nettoyer la guinguette et les vestiaires de la piscine. Le site sera alors fin prêt pour un été 2016 que nous souhaitons ensoleillée, calme et reposant pour toutes et tous.

Le chantier d'insertion animé par l'association FAIRE

Le chantier d'insertion animé par l'association FAIRE est installé sur notre commune pour une durée de 5 semaines. Rappelons que ce chantier qui propose à des personnes sans emploi un contrat de travail de plusieurs mois intervient dans la restauration du patrimoine ancien, dans la construction de petits ouvrages en pierre et aussi dans le débroussaillage.



Au menu des travaux sur notre commune il est proposé un muret de protection des jeux pour enfants au Carabiol et la réfection d'un muret de soutènement aux Blacous. Nous souhaitons la bienvenue aux 12 salariés et à leur encadrant.

Jumelage Coubalan - St Julien Les Rosiers Inauguration de l'école maternelle

Dans le cadre des actions de jumelage avec la commune de Coubalan (Casamance), Serge Bord et une délégation du comité de jumelage se sont rendus à Djilacoune pour participer aux cérémonies d'inauguration de l'école maternelle.



Après une longue série de discours où chacun s'est attaché à vanter les mérites de la coopération décentralisée, Serge BORD a dévoilé la plaque en présence du sous préfet de Tenghory et du maire de Coubalan, Abdoulaye Diedhiou.

Un ensemble de trois classes avec sanitaires, bureau des enseignants sur un terrain de 1500m² jouxtant l'école élémentaire. Le comité de jumelage n'avait pas oublié de faire confectionner le mobilier sur place en encourageant les artisans locaux. Sans oublier les jeux extérieurs (toboggan, portique...) et les finitions extérieures, la peinture de tous les bâtiments, notamment.

Au total, une réalisation avoisinant les 25 000 € (16M de FCFA), un investissement qui compte par son importance et par un choix délibéré orienté vers l'éducation des enfants.

Un grand merci :

- Aux financeurs (comité de jumelage, Vivarais-Casamance, AP-PEL)
- À Marc Raineau, président en exercice du comité de jumelage lors du lancement du projet.
- À Fernand Teissier qui sur place au village a considérablement aidé à la réalisation des travaux



Information : qu'est-ce que la prime d'activité ?

La prime d'activité est une aide financière qui vise à encourager l'activité et à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs aux ressources modestes. Elle est calculée sur la base d'une déclaration trimestrielle et remplace à compter du 1er janvier 2016 le RSA activité et la prime pour l'emploi.

Important : elle est versée dorénavant par la CAF.

Sécurité école : à propos des vols de vélos

Pour empêcher les vols de vélos des enfants qui viennent à l'école élémentaire P. Perret avec ce moyen de locomotion écologique, les employés de l'équipe technique ont été amenés à prolonger verticalement la clôture de protection. C'est un bien triste constat que d'ériger des protections pour décourager les voleurs. En tout cas, voler un vélo à un enfant est un acte inqualifiable. Honte à leurs auteurs et à ceux qui les achètent. La plus belle des réponses serait qu'à la rentrée, le nombre d'écoliers qui se rendent à l'école en vélo soit multiplié par deux ou par trois !

Rappel : les jardins familiaux

La Mairie de St Julien les Rosiers propriétaire de terrain en zone verte chemin des Tribes, envisage la création de jardins communaux (~ 100 m²/u) afin de développer du lien social entre les Juliroisiens. Il est encore temps de venir vous inscrire en mairie pour participer à ce projet. Nous vous attendons !

Bruxelles : le cauchemar continue

À son tour, la Belgique est touchée en son cœur : la capitale Bruxelles victime de plusieurs attentats simultanés a vécu l'horreur.

Ainsi, après Paris, ces attentats perpétrés par des terroristes islamistes n'en finissent pas de répandre la terreur et de provoquer auprès de la population, traumatisme et souffrance indicibles. Au moment où nous écrivons ces lignes, nous pensons très fortement aux familles endeuillées. En ces temps troublés où la barbarie surgit là où on la croyait définitivement éradiquée, nous exprimons notre désir de vivre debout et digne, sans être constamment paralysés par la peur et le ressentiment. Ne pas se laisser intimider, ne rien lâcher de nos valeurs et avoir envers les autres un comportement bienveillant, voilà ce que nous enseignons une nouvelle fois ces horribles tentatives pour nous plonger dans le chaos.

Emplois saisonniers

Avec la même constance dans notre choix politique, nous avons renouvelé cette année encore l'embauche de 8 personnes pour des emplois saisonniers de 3 semaines de début juin 2016 à fin août 2016 au sein des services « entretien » et « voirie ».

23 postulants, tous reçus en mairie par la commission « personnel ». Et croyez-moi c'est un plaisir de les rencontrer de discuter avec eux de leurs motivations et de leurs projets. Ils et elles sont tous, à leur façon, revigorant, car cette jeunesse se projette vers un avenir, avec des valeurs et de l'ambition : bravo !

Cette année ont été retenus : Thibault Turc, Thomas Merle, Guilhem Nicolas, Amélie Momeux, Lucas Pradeilles, Estelle Guilvard, Mélissa Martin, Fanny Hoveseplan, Nicolas Daniel.



À propos des encombrants

À compter du mois d'avril, les employés municipaux de mairie ne passeront plus chez les particuliers pour ramasser les ordures lourdes.

Cette décision est motivée par plusieurs raisons.

→ **L'explosion du volume des encombrants.**

En effet, de service ciblé aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, cette prestation est devenue une habitude pour tous, y compris dans l'exagération, car certaines fois, on est plus proche du déménagement !

→ **L'explosion du coût des déchèteries d'Alès-agglo (+500%)**

qui doit faire face à l'apport supplémentaire de déchets verts entraînant de ce fait une augmentation conséquente du coût de fonctionnement

Un forfait par habitant est déjà acquitté par la communauté de communes *Vivre en Cévennes* au nom de ses communes pour l'utilisation des déchèteries d'Alès-Agglo.

Ce forfait est d'ailleurs passé de 3€/habitant à 15 €/habitant, sans pour autant équilibrer le service qui est estimé à plus de 20 €/habitant, soit un coût pour la commune qui est passé de 9000 € à 45 000 €.

Le ramassage des encombrants par les employés municipaux étant facturé en plus (entreprise Boudon), il est clair que nous ne pouvons nous permettre de payer deux fois le même service et avons donc pris la décision de maintenir la prestation qui est celle de nous acquitter d'un droit d'entrée au nom de tous les julirosiens pour les trois déchèteries d'Alès-Agglo.

Les déchetteries d'Alès Agglo

ALÈS

Quai du Mas d'Hours
lundi de 14h30 à 18h
du mardi au samedi
de 9h à 12h et de 14h30 à 18h
dimanche de 8h à 12h
04 66 56 53 33

SALINDRES

Route de Saint-Privat-des-Vieux
lundi de 14h30 à 18h
du mardi au samedi
de 9h à 12h et de 14h30 à 18h
04 66 85 67 03

ST MARTIN DE VALGALGUES

Carreau de Saint-Félix
lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9h à 12h et de 14h30 à 18h
samedi et dimanche
de 14h30 à 18h
04 66 56 50 50

Opération Village propre

11 JUIN 2016 : Réservez votre matinée pour venir participer à l'opération village propre à l'occasion de la journée éco-citoyenne.



Les jeunes de la P.J.J. et leur encadrant

Nous vous donnons rendez-vous devant la mairie à 9h où les équipes seront constituées et équipées de gants et de sacs poubelle avant de partir arpenter les rues de St Julien les Rosiers...

En espérant que les efforts de sensibilisation des années précédentes produisent leur effet... à savoir que les sacs reviennent très peu chargés en détritus...

Pour poursuivre cette rencontre écoresponsable, nous nous rendrons sur notre beau site du Carabiol pour y partager un repas tiré du sac...

La ronde des Deux Saints

La première édition de la ronde des deux saints fut une véritable réussite ce samedi 19 mars 2016.



Le soleil (même un peu trop chaud aux dires de certains coureurs), la joie, l'effort en équipe, le partage du courage, un public présent ont animé cette belle journée.

Un événement sportif dont beaucoup se souviendront, notamment Cyril Buisson, dossard n°1, qui prit le départ avec près de 300 coureurs derrière lui, après avoir rendu hommage à ses coéquipiers disparus ces dernières années. Au delà de la performance de chacun, y compris des amateurs dont je souligne encore le courage, cette journée fut l'aboutissement d'une étroite collabo-

ration avec la commune de Saint Martin de Valgalmes que nous retrouverons l'année prochaine pour la 2^e édition avec un départ de l'autre côté cette fois-ci.

En effet, la Ronde des Deux Saints est prévue pour changer de sens de danse chaque année...

Un grand merci à tous les bénévoles dans l'organisation comme dans les inscriptions et les ravitaillements, merci à l'ASCL sans qui rien n'aurait pu se faire, ainsi qu'aux partenaires locaux commerçants comme collectivités. Et vivement l'année prochaine où on espère vous voir nombreux !

Course cycliste

Une journée d'animation sur la commune



À partir de 11 heures, les enfants, licenciés ou non-licenciés ont participé à différentes courses en fonction de leur âge. À signaler que les jeunes julirosiens ont pu également s'inscrire aux seules conditions de fournir un certificat médical et de porter un casque.

L'après-midi vers 14h, a été donné le départ de la course sénior avec au sein

du peloton la championne olympique, Jaennie Longo, venue incognito participer à la course. Quelle belle surprise ! Les organisateurs attendaient beaucoup bien installé dans le paysage sportif communal. Il va de soi que la plus grande prudence était de mise pour les allés et venus motorisés durant le déroulement des différentes courses.

À l'initiative de la mairie et du « Vélo Sprint du Grand Alès », la traditionnelle course cycliste de printemps s'est déroulée cette année le lundi 16 mai, fête de la Pentecôte.

■ Protection Judiciaire de la Jeunesse (P.J.J.)



La commune de St Julien Les Rosiers vient de renouveler sa convention avec la P.J.J. d'Alès. Concrètement, il s'agit pour certains jeunes, sous mandat judiciaire, de venir avec leur éducateur offrir une prestation de nettoyage du village (Carabiol, complexe sportif, ...).

■ Collectif cévenol de solidarité avec le peuple grec

Un 2^e fourgon sanitaire pour le dispensaire d'Ellinikon à Athènes. Collecte de matériel sanitaire et médicaments à apporter en mairie de Saint Julien les Rosiers. Tous les médicaments et en particulier : anti-inflammatoires, antalgiques antidouleurs, antidépresseurs, anxiolytiques (tranquillisants), anti épileptiques, pansements et matériel de petite chirurgie, matériel de chirurgie dentaire en inox, matériel de dépistage et contrôle du diabète, et surtout matériel de puériculture, dont couches et laits pour bébés.

■ Le Relais Emploi pour aider et conseiller



Christelle Saint-Cyr qui s'occupe de ce relais

Le Relais Emploi *Vivre en Cévennes* propose aux demandeurs d'emploi divers services dans leurs démarches d'insertion et de recherches d'emploi.

Ouvert du lundi au jeudi de 9h à midi et de 13h30 à 17h ; vendredi de 9h à midi. Tél. 04 66 60 25 88

A.S.C.L

Une association qui a plus de trente ans...

La présidente, Corinne Bauzon, et son équipe animent depuis de nombreuses années sur cette association riche par sa diversité.



Vous êtes intéressé(e) par l'une ou l'autre des sections, voire plusieurs, venez nous rencontrer. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons.
Contact :
Mme Corinne Bauzon :
04 66 86 35 48

Prochainement la troupe de théâtre de l'ASCL se produira à la salle polyvalente les vendredi 3 et samedi 4 juin.

■ **Peinture sur soie**

À la salle polyvalente tous les lundis et vendredis de 14h à 18h dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Responsable de la section :

Lucienne Roumejon

■ **Théâtre (adultes)**

La Troupe du Carabiol propose des cours pour adulte le jeudi soir de 20h15 à 22h30 à la salle polyvalente.

Responsable de la section :

Corinne Bauzon

■ **Volley - Ping-Pong**

Le mardi de 19h à 21h dans la halle des sports de l'espace Nelson Mandela.

Le vendredi de 20h35 à 22h dans la halle des sports de l'espace Nelson Mandela.

Responsable de la section :

Olivier Blanc

■ **Basket-ball**

Le vendredi de 19h05 à 20h30 dans la halle des sports de l'espace Nelson Mandela.

Responsable de la section : M. Depauw

Centre Social

Le centre social Le Kiosque vient d'obtenir un agrément pour la période 2016-2019.

Cette bonne nouvelle a pour conséquence de sécuriser l'engagement financier des deux principaux contributeurs que sont la CAF et le Conseil Départemental et de valider le projet d'ensemble de l'association.

En ce qui concerne la participation financière de la commune, comme nous l'avons annoncé auprès des instances du centre social, elle est réduite de moitié sur le budget 2016 dans sa partie « animation globale » en raison d'une fréquentation des familles et des jeunes de notre commune qui n'atteint pas les 50% de la fréquentation totale.

Nous aurions pu prendre cette décision dès 2015 où les chiffres étaient quasiment les mêmes mais nous avons tenu à ne pas pré-

cipiter les choses pour ne pas compromettre son avenir.

D'autres communes, dont les familles viennent participer aux activités du Kiosque, pourraient s'engager dans le financement d'une partie de l'association globale comme nous le faisons depuis que la communauté de communes *Vivre en Cévennes* s'est désengagée... Le débat est lancé, à chacun de prendre ses responsabilités.

Pour l'heure, en plus de la participation liée au fonctionnement, la commune de Saint Julien Les Rosiers met à disposition toutes les salles et prend intégralement en charge les frais liés à l'occupation du bâtiment qui ne sont pas négligeables ! Des choix en direction de l'action sociale déléguée que nous assumons.

OMC (Office Municipal de la Culture)

Éclectisme et qualité

Il y en a eu pour tous les goûts en ce début d'année dans la programmation de l'OMC. Du théâtre, de la musique, une exposition... Si la fréquentation n'est pas toujours à la hauteur de nos espérances, tous ceux qui viennent aux manifestations de l'OMC en apprécient la qualité.



Ainsi, ce début d'année culturel a démarré le 30 janvier avec la pièce de théâtre *L'Abribus*. 150 personnes sont venues assister à cette représentation, qui raconte la rencontre improbable entre une citadine survoltée et un campagnard tranquille. De l'humour certes, mais aussi une critique de notre société qui court toujours après le temps et la rentabilité...

En février : la quatrième édition de *Mets l'son Mandela* qui a été décalée cette année. Trois groupes de pop rock ont régalé le public de morceaux choisis et dansants. Comme toujours depuis que ce festival existe, la totalité des recettes est reversée à une action en faveur des enfants du village. Cette année, le petit Guilhem a ouvert le festival avec son violoncelle, une très belle entrée en matière ! Les groupes suivants n'avaient qu'à bien se tenir ! De nombreuses associations du village participent à la tenue de cette soirée, les groupes et le sonorisateur viennent quasiment gratuitement pour que les bénéficiaires soient plus élevés. Une belle façon d'offrir quelque chose aux enfants de St Julien. Rendez-vous au mois de novembre pour la cinquième édition...

Du 25 au 28 mars, l'incontournable *Fortun'art* ! Et oui, huit ans déjà que ce salon rassemble les talents les plus divers de tous les domaines artistiques. Ils étaient 74 exposants cette année à présenter leurs œuvres. Peinture, sculpture, photographie, poésie... Une conférence de Claire-Lise Creissen et des ateliers origami ont été proposés... Trois journées pour en prendre plein la vue !

9 avril : encore du théâtre ! On a aimé janvier, alors on recommence avec la même équipe en avril. Cette fois, c'est *Casting* : là encore, nous avons eu affaire à une pièce qui se moque de nos travers avec humour. Des comédiens se présentent à un casting et doivent mettre à nu leurs sentiments devant le public qui se retrouve jury.

L'OMC c'est ça : des spectacles de qualité, gratuits ou presque, juste et surtout pour le plaisir de partager un moment convivial, d'échanger par le biais de la culture, d'être ensemble, de rire ensemble, de vivre des émotions... Pratiquement chaque mois une occasion de sortir près de chez soi !

Espace Nelson Mandela, le mercredi matin, à la médiathèque



Venez découvrir une émotion de lecture ou choisir un cd audio ou vidéo dans une ambiance détendue.
Horaires : mardi, 15h30-19h
Mercredi, 9h30-12h et 14h-17h
Jeudi, 14h30-18h - Vendredi, 14h-17h

à la salle informatique



Une équipe de joyeux lurons autour de Philippe qui découvre pour certains, approfondit pour d'autres à la fois ce que l'on appelle la pratique de l'outil informatique. L'atmosphère y est à la fois conviviale et studieuse.

Calendrier culturel

- 17 juin : médiathèque, Catherine Velle (petite fille d'André Chamson, fille de Frédérique Hébrard et de Louis Velle) vient présenter son dernier roman, *Un pas dans les nuages*, à partir de 18h30. Apéritif dinatoire offert.
- du 2 au 24 juin : Expo *Un toit une œuvre*, espace Mandela. Vernissage : mardi 31 mai à 18h
- 21 juin : Fête de la musique au village en partenariat avec le Kiosque. Buvette et restauration sur place.
- 13 juillet : feu d'artifice et soirée dansante. Buvette sur place.
- 14 juillet : Repas champêtre. Inscriptions à la mairie à partir du 6 juin.
- 23 juillet : Cinéma en plein air au Carabiol. (Film à déterminer). Restauration sur place.
- 30 septembre et 1er octobre : *Festival des Lubies* du Cirque en Kit, spectacle vivant communautaire.
- Samedi 29 octobre : *Cirque en marche*, 2 spectacles comme par le passé : 18h cour d'école ; 20h grande salle Mandela Restauration sur place.



délibés de février

■ **Convention de partenariat entre le Centre Social « le Kiosque » et la mairie de St Julien les Rosiers** M. le Maire propose de renouveler la convention de partenariat avec le Centre Social Le kiosque.

La commune s'engage par ailleurs à financer le Centre Social Le kiosque dans deux catégories d'actions :

- action ciblée spécifique ou à destination de certaines catégories de public subventionnée en fonction des bilans financiers et d'activités produits par le Kiosque (*Bouge tes vacances, Mercredis Matins*),
- action d'animation globale fixée à 7.500 € à verser en deux annuités.

■ **Subvention 2016 aux associations**

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des associations, décide à l'unanimité de fixer le montant des subventions pour l'année 2015 à 260 € aux associations ci-dessous qui ont déposé un dossier complet, à savoir : Drailles et Chemins Julirosiens, Club de l'Amitié, Anciens Combattants, Foot Détente Juliroisien, Gymnastique Volontaire, La Chasse « La Diane »

■ **Attribution du marché de travaux concernant les travaux d'eaux usées sur le chemin d'Arbousse**

Après négociation l'offre économiquement la plus avantageuse a été faite pour :

- le lot 1 réseau par l'entreprise SCAIC, 140 av. des Pins d'Alep, 30100 Alès pour un montant de 264 532.76 € HT
- le lot 2 poste de refoulement par l'entreprise SEEB, 57 chemin de Féverol, 30880 St Christol Les Ales pour un montant de 68364.00 € HT

■ Subvention au Centre Social Le Kiosque pour les activités *Bouge tes vacances* et *Mercredis malins*

Vu le bilan financier des activités *Mercredis malins* et *Bouge tes vacances* présenté par le Centre social Le kiosque pour l'année 2015, M. le Maire propose de verser une subvention de 3 553 € pour financer ces activités (*Mercredis malins* : 1 693 € et *Bouge tes vacances* : 1 880 €).

■ **DETR 2016 - Travaux assainissement sur le chemin de Lariasse** M. le Maire, président la séance du Conseil :

- rappelle que l'ensemble des dispositions du projet impliquant une dépense globale prévisionnelle hors taxes estimée à 560 000 € HT soit 672 000 € TTC, a été approuvé par le Conseil municipal du 24 -09-2015,
- Rappelle qu'une demande de subvention a été demandée, en septembre 2015, pour cette opération auprès du conseil général pour 20 % soit 112 000 € et de l'agence de l'EAU pour 30% soit 168 000 €.

■ **Motion GOODYEAR**

Vote 19 voix « pour », 3 abstentions.

Le conseil municipal de St Julien-Les-Rosiers dénonce la condamnation prononcée par le tribunal d'Amiens à l'encontre des huit salariés de GOOD YEAR, poursuivis par le ministère public alors même que les cadres séquestrés de l'entreprise avaient retiré leur plainte. Cette condamnation d'une ampleur jamais rencontré (24 mois dont 9 mois de prison ferme) vise des syndicalistes qui, avec leurs collègues, ont défendu leurs emplois et les moyens de faire vivre leurs familles face à l'entreprise libérale dans laquelle l'humain est rabaisé au même rang que celui des marchandises. Rien ne peut justifier un tel acharnement si ce n'est que de vouloir museler les salariés profitant du contexte de l'état d'urgence pour casser les acquis sociaux. Le combat pour la di-

gnité passe par le combat syndical dans une France où la détresse sociale et la peur du déclassement pèsent sur les comportements.

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal de St Julien-Les-Rosiers :

- Exprime sa totale solidarité aux 8 salariés condamnés et à leurs familles, plongées dans la peur et l'incompréhension.
- S'oppose à toute forme de criminalisation de l'action syndicale et demande au gouvernement de ne pas instrumentaliser la justice
- Réaffirme que le maintien des principes démocratiques passe par le respect des libertés syndicales.

■ **Budget primitif ASSAINISSEMENT 2016**

Plus de détails pages 2 à 5 de ce bulletin

■ **Compte administratif du budget**

Assainissement 2015

INVESTISSEMENT

Dépenses : 308 252,81 € - Recettes : 374 362,52 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 313 123,50€ - Recettes : 339 226,05 €

ENSEMBLE

Dépenses : 621 376,31€ - Recettes : 713 588,57 €

■ **Compte administratif du budget EAU 2015**

INVESTISSEMENT

Dépenses 32 070,85 € Recettes 14 508,16 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses 21 504,18 Recettes 54 356,09

ENSEMBLE

Dépenses : 53 575,03 Recettes 68 864,25

Plus de détails pages 2 à 5 de ce bulletin

■ **Fonds de soutien à l'Investissement local - Travaux de transformation de l'ancienne école du village en logement social**

M. le Maire rappelle que cette bâtisse qui se présente devant une petite place avec sa façade principale, en fait un élément remarquable dans le tissu urbain. Elle avait pour fonction d'accueillir une école composée de deux salles de classes. Depuis les années 70, ce bâtiment n'est plus utilisé et sert de lieu de stockage de matériel pour la commune. Il n'est donc plus affecté à un service public. Aujourd'hui, ce bâtiment fait l'objet d'un projet de rénovation et de réhabilitation pour créer un logement locatif d'environ 70m². **Le montant estimatif des travaux pour cette opération s'élève à 61 144.48 € HT** M. le Maire propose au Conseil de solliciter de la part de l'Etat, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local, l'attribution d'aides en vue du financement de l'opération et de dire que la part complémentaire incombant à la Commune fera l'objet d'inscriptions budgétaires appropriées.

délibés d'avril

■ Budget annexe Primitif lotissement Cœur de Village 2016. *Plus de détails pages 2 à 5 de ce bulletin*

■ **Subvention exceptionnelle à l'APE** (sorties scolaires) M. le maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'Association de Parents d'Elèves pour les sorties éducatives des écoles maternelle et primaire. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec 20 voix POUR et 1 ABSTENTION d'allouer :

- la somme de 10 € par élève pour l'école maternelle (10 € x 118 élèves, soit 1 180 €),
- la somme de 46 € par élève pour la classe de CM2 (46 € x 43 élèves = 1 978 €),
- la somme de 10 € pour les autres élèves du primaire (10 € x 170 élèves =1 700 €),

Soit au total, une subvention de 4 858 €.

■ **Subvention 2016 aux associations**

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des associations, décide 20 voix POUR et 1 ABSTENTION de fixer le montant des subventions pour l'année 2015 à 260 € aux associations ci-dessous qui ont déposé un dossier complet, à savoir : St Julien en vadrouille ASCL, Star Danse, Amap. La somme nécessaire sera prise à l'article 6574 du budget 2016.

■ **Subvention exceptionnelle a l'association de Chasse La Diane**

M. le Maire fait part au conseil municipal de la demande d'aide financière présentée par la société de chasse « La Diane » concernant les travaux de mise aux normes de l'installation électrique de leur local. La commission précise que cette association s'engage à réaliser une intervention éducative sur la faune et la flore auprès des enfants des écoles de la commune. **La commission propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 540 € à cette association.** Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser cette subvention. La somme nécessaire sera prise à l'article 6574 du budget 2016.

■ **Subvention exceptionnelle au comité des Œuvres sociales du Personnel Municipal 2016**

Mr le maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association Comité des Œuvres Sociales du Personnel Municipal pour les activités et aides développés en faveur des enfants du personnel. Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide avec 19 voix POUR et 2 ABSTENTIONS d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1000 € au Comité des Œuvres Sociales du Personnel Municipal

■ **Vivre en Cévennes**

M. le Maire fait part au conseil municipal que le Président de la communauté de communes *Vivre en Cévennes*, afin de simplifier la future fusion induite par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, a proposé aux communes membres de revoir les statuts de la communauté de communes *Vivre en Cévennes* afin de restituer les compétences que les autres communautés concernées par la fusion n'ont pas.

M. le Maire présente au Conseil la nouvelle rédaction des statuts de la communauté de communes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité, les nouveaux statuts de la communauté de communes et décide de les annexer à la présente délibération.

Les statuts sont disponibles sur le site de la maire

■ **Délibération autorisant M. le Maire à signer les conventions de mise à disposition de services, de personnels, de bâtiments et de terrains.**

Suite aux modifications des statuts de la communauté de communes *Vivre en Cévennes*, des nouvelles compétences vont être transférées aux communes et aussi à la communauté. Pour que chaque collectivité puisse exercer ces nouvelles compétences il est nécessaire de mettre en place des conventions de mise à disposition de service pour des agents communaux qui sont affectés une partie de leur temps sur des compétences communautaires ou pour des agents communautaires qui sont affectés pour une partie de leur temps sur des compétences communales. Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer toutes les conventions de mise à disposition de services nécessaires avec la communauté de communes *Vivre en Cévennes*.

■ **Réhabilitation réseau eaux usées Chemin des Gayettes suite aux intempéries de septembre 2015 : approbation de l'avant-projet**

M. le Maire soumet au Conseil municipal l'avant-projet des travaux de reprise du réseau EU sur le Chemin des Gayettes suite aux intempéries de Septembre 2015.

M. le Maire, président la séance du Conseil :

- rappelle les intempéries de septembre 2015 et les dégâts causés au réseau eaux usées sur le chemin des Gayettes,
- propose au Conseil de solliciter de la part du Département et de l'Agence de l'Eau, l'attribution d'aides en vue du financement de l'opération et de dire que la part complémentaire incombant à la Commune fera l'objet d'inscriptions budgétaires appropriées.

Le Conseil décide d'approuver à l'unanimité le plan de financement ci-joint.

Subvention du Département : 30 % soit 68 994 € HT
Subvention de l'Agence de l'Eau : 30 % soit 68 994 € HT

Subvention Etat : 20 % soit 45 996 € HT

Fonds propres ou emprunt : 20 % soit 45 998.85 € HT

■ **Élection de 3 membres au conseil d'administration du Comité de Jumelage « Solidarité SENEGAL »**

Proclame élus les membres titulaires suivants au conseil d'administration du comité de jumelage « SOLIDARITE SENEGAL »: Angélique PEIRETTI GARNIER, Fabrice DALVERNY, Bernard MOUTON

■ **Vœu du Conseil Municipal contre l'exploitation des gaz de schiste.** Motion Gaz de Schiste Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, dès 2011, la commune de Saint Julien-Les-Rosiers s'est mobilisée pour s'opposer aux permis d'exploitation des gaz de schiste aux côtés des communes de *Vivre en Cévennes* de la grande majorité des communes du bassin alsésien et des départements de l'Ardèche, de la Drôme et de l'Hérault, tous concernés par le permis d'exploitation de Montélimar.

Le 8 janvier 2016, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, examinant le recours de TOTAL contre l'abrogation de son permis d'exploitation des gaz de schiste, a rappelé dans ses conclusions que l'État ne pouvait qu'appliquer la loi du 13 juillet 2011 dite Loi JACOB et qu'il n'y avait pas lieu d'abroger le permis, la loi « étant claire »... Cette situation juridique souligne manifestement le caractère ambigu de la loi dénoncée, dès son origine, par les collectifs. Elle ne nous protège pas suffisamment puisqu'elle n'interdit que la fracturation hydraulique ni plus ni moins. Un recours en annulation de la décision d'abrogation de ce permis a été lancé par la société bénéficiaire, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise estimant que TOTAL n'est pas hors la loi, lui à ré-ocroyé le 28 janvier dernier, un permis de recherche de gaz de schiste en France. Désormais, le groupe est autorisé à prospecter des les quatre départements dont le Gard. La commune de St Julien-Les-Rosiers tient à rappeler que l'exploration et l'exploitation de ces combustibles fossiles constituent toujours une menace :

- Pour la ressource en eau en zone méditerranéenne sujette à des sécheresses récurrentes.
- Pour la politique de l'eau conduite avec le souci de garantir les équilibres nécessaires au développement durable de nos territoires.
- Pour l'attractivité touristique et la valorisation d'une agriculture respectueuse de l'environnement.
- Pour la santé des populations en référence au rapport récent de l'ARS concernant la pollution des sols sur certaines communes des Cévennes avec le désengagement scandaleux des sociétés exploitantes. La commune de St Julien-Les-Rosiers demande :
- Une réforme du code minier pour dire clairement que la France laissera sous terre ses fossiles. C'est la raison pour laquelle l'interdiction d'exploration et d'exploitation doit être généralisée à tous les hydrocarbures de roche-mère.
- L'adoption de toutes les mesures juridiques et législatives pour interdire définitivement toute exploitation et toute exploitation des sols.

Le conseil municipal de St Julien-Les-Rosiers exprime également sa solidarité envers toutes les associations, les populations et les élus concernés, rappelle sa mobilisation et son engagement pour préserver les milieux et ressources naturelles d'importance stratégique pour les générations à venir et pour la planète toute entière en réaffirmant sa position :

« Ni ici, ni ailleurs, ni d'un biais ni d'un autre ! »

Fait et délibéré à Saint Julien les Rosiers le 14 avril 2016 à l'unanimité.



Vivre en Cévennes

■ **TARIFS LUDOTHEQUE**

Monsieur le Vice-Président délégué à la Jeunesse et aux Sports propose d'instaurer une caution pour la location des grands jeux et de compléter les tarifs de la ludothèque comme suit :

Pour les petits jeux :

Pour les habitants de la communauté de communes :

Quotient Familial Adhésion annuelle

< 400 € 10 €

+ de 400 € à 600 € 15 €

+ de 600 € à 800 € 20 €

+ de 800 € à 1 000 € 25 €

+ de 1 000 € 30 €

■ **COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

INVESTISSEMENT

Dépenses Recettes

2.660.055,50 € 2.048.698,18 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses Recettes

7.120.401,31 € 8.660.670,82 €

ENSEMBLE

Dépenses Recettes

9.780.456,81 € 10.709.369,00 €

■ **TARIFS ECOLE DE MUSIQUE**

Habitants CCVenC Extérieurs

Jardin Musical 132,00 € 216,00 €

École de musique (par instrument) pour les élèves nés en 1997 et après

240,00 € 414,00 €

École de musique (par instrument) pour les élèves nés en 1996 et avant

252,00 € 426,00 €

Solfège uniquement

138,00 € 222,00 €

Cours d'ensemble "musique actuelle

- élèves de l'école de musique : 108 €

- personnes non inscrites à l'école de musique (mais résidant sur le territoire de la Communauté de Communes) : 150 €

■ **SUBVENTIONS CCAS 2016**

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire des propositions d'allocation de subventions aux C.C.A.S. des communes pour l'année 2016. Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'allouer les subventions suivantes :

- Rousson : 10.000 €
- Saint Julien les Rosiers : 17.000 €
- Le Martinet : 12.000 €
- Saint Florent sur Auzonnet : 9.000 €
- Saint Jean de Valériscle : 6.000 €
- Les Mages : 15.000 €
- Saint Julien de Cassagnas : 5.000 €

Les sommes nécessaires seront prises à l'article 657362 du budget 2016.

■ **DECHETTERIES ALES AGGLOMERATION :**

CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'ALES AGGLOMERATION

Malgré cette hausse de tarif (passage de 3 à 5 E, le conseil communautaire souhaite pouvoir continuer à offrir ce service à la population.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 2 abstentions, approuve la convention aux nouvelles conditions et autorise le Président à la signer avec Alès Agglomération.

■ **MODIFICATION DES STATUTS**

■ **CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE**

■ **BUDGET PRINCIPAL – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2016**

- Taxe d'habitation : 12,52%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 6,82 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22,94 %
- Contribution foncière des entreprises : 25,95%
- de mettre en réserve le taux de Contribution Foncière des Entreprises capitalisé et non utilisé en 2016 soit : 0,06 %.

Charge M. le Président de la mise en œuvre de la délibération.

■ **TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES 2016**

Monsieur le Vice-Président délégué aux finances propose au conseil communautaire, de reconduire le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2016 à 12, 33 %. Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, cette proposition.

État civil juliroisien 2015

NAISSANCES 2015

En 2015, St Julien les Rosiers s'est enrichi de 16 naissances. Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents et souhaitons à ces chers bambins la bienvenue sur notre commune.

- SAYACHACK Nina Camille, le 9 janvier à Alès
- BUISSON Chloé Véronique Barbara, le 10 janvier à Alès
- VALIBOÛSE Clara Jeanne, le 13 février à Alès
- CALAS NEGRE Danaé Anne-Marie Aline, le 20 février à Alès
- WILUS Valentin Marc, le 16 mars à Alès
- PIERREDON Gabin Jean-Philippe Max Yves, le 17 mars à Alès
- HADADOU Yanis Lounes, le 4 avril à Alès
- HEBBRARD Wendy Emilie, le 10 avril à Alès
- ROURE Lucas Thibault, le 22 mai à Alès
- FOFANA Eliam Claude Mamady, le 22 mai à Alès
- VOLPILLIERE Nolan Gabriel Wieslaw, le 22 mai à Alès
- MASSON Elena Géraldine Christine, le 4 juin à Alès
- BESSUGE Lina Sandrine Hélène, le 9 juin à Alès
- VÉTRO Giulia Natacha, le 28 juin à Alès
- VANDERBEKE Fanny Brigitte, le 12 juillet à Alès
- BOUGOURZI Ethan Amine, le 29 juillet à Alès

MARIAGES 2015

Nous avons eu le plaisir de célébrer 13 mariages. Nous renouvelons ici aux jeunes mariés toutes nos félicitations et tous nos vœux de bonheur.

- DOLHADILLE Stephan et VEYRIER Aloïs, le 17 janvier
- OUDDANE Malek et TATAY Martine, le 25 avril
- KOZOULIA Hadrien et VAN CAUTEREN Elodie, le 20 juin
- DE ROOVER Marcel et CARLE Denise, le 27 juin
- PRADES Wilfried et LEGRAND Aurore, le 11 juillet
- SANTESE Cosimo et THEBAULT Caroline, le 25 juillet
- TEREINDJ Fabien et GELLION Corine, le 15 août
- CESARI Fabrice et CARLI Valérie, le 22 août
- CHANU François et COURTINE Mathilde, le 29 août
- DURAND Jérôme et PAUTARD Pauline, le 5 septembre
- HOUNDAKIN Michel et VEYRAC Laetitia, le 21 novembre
- GUILLAUMONT Bernard et D'AMICO Mireille, le 12 décembre
- KHAMARI Djemaï et DUCROS Latifa, le 19 décembre

DÉCÈS 2015

Nous adressons une nouvelle fois aux familles dans la douleur, toutes nos condoléances et l'assurance de notre solidarité.

- GORY Mauricette Augusta, Veuve THOMAS, le 9 janvier
- DEL PUPPO Raymonde Marie-Thérèse, Veuve LEGAL, le 28 janvier
- VICEDO Colette, Épouse BESSUGE, le 23 janvier
- FOURNIER Jacqueline Geneviève, Veuve HERVO, le 1^{er} février
- BONICEL Paul Louis, le 4 février
- ROUDIL Arlette Marie-Hélène, Épouse FANTINI, le 14 mars
- BERGOGNE Gérard Emilien Gabriel, le 16 mars
- VILLE Philippe Guy Jean-Marie, le 9 avril
- BLANC Georges Henri, le 2 mai
- DOLADILLE Denyse Rose, Veuve VEYRUNES, le 24 mai
- ROUMIEUX Damien Pierre Maurice, le 11 juin
- WELMANT Yves André, le 23 juillet
- CATTET Jocelyne Yvonne Marie-Louise, Épouse FERRAND, le 27 juillet
- BÉSSIÈRE Marie Thérèse Baptistine, Épouse PERSÉGOL, le 1^{er} août
- ANDRÉ Yvonne Paulette, Veuve SOULAS, le 23 août
- PELLECUER Elie Julien, le 30 août
- TRAVIER Maurice Jules, le 2 septembre
- BAUD Zoé Augustine, Veuve AGNIEL, le 3 septembre
- REDON Claude Denis, le 20 septembre
- SAPET Pierre Guy, le 22 septembre
- CELDA Serge, le 8 octobre
- LEGAL Simone Marie, Veuve LAUZE, le 28 octobre
- VANNESTE Charles Louis Henri, le 10 novembre
- LAURIOL Evelyne Michèle, Épouse TALENS, le 26 novembre
- AURAY Richard Gilbert Henri, le 18 décembre
- PARENT Lucien Julien, le 21 décembre
- PHAN Van-Ai, le 16 décembre

■ Accueil d'une famille de réfugiés : la procédure s'accélère

Notre commune devrait recevoir dans les semaines qui viennent, une famille de réfugiés Syriens.

Pour accueillir au mieux cette famille, composée des parents et de deux enfants, nous faisons appel aux personnes désireuses de s'investir dans le Comité d'Accueil.

Les inscriptions se prennent à l'accueil de la mairie.

■ Le Carnaval 2016 avait de l'allure → aux Écoles



→ à la cantine-garderie



■ Alerte citoyens votre mairie vous informe



Risques météorologiques, pannes électriques, coupures d'eau, inondations, travaux de voirie, fermeture des services, réunions publiques sont autant d'événements pour lesquels vous souhaitez être informés.

Afin de bénéficier gratuitement de ce service d'alertes, merci de vous rendre sur le site internet

www.alertecitoyens.com

(à ce jour 80 inscriptions)



INFORMATION MUNICIPALE SAINT JULIEN LES ROSIERS MAI 2016

Commission de rédaction, membres de la commission information :

Serge Bord, Abiba Georges, Pierre Pic, Olivier Poudevigne, Virginie Prost, Pascale Gaudiche

Mairie Saint Julien Les Rosiers, 376, avenue des mimosas, 30340 Saint Julien Les Rosiers

Tél. 04 66 86 00 59 - Fax 04 66 86 83 00 - Mail : mairie-les-rosiers@wanadoo.fr - infostjulien@orange.fr - www.saintjulienlesrosiers.fr
Jours et horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h - 1^{er} et 3^e samedi de chaque mois hors vacances scolaires
Réalisation atelier du moulin 04 66 25 77 00 - atelierdumoulin@wanadoo.fr

Ce journal a été imprimé à 1600 exemplaires sur papier recyclé.